

M. CREAGHAN: A l'heure actuelle, il y a beaucoup d'agitation dans la région métropolitaine de Moncton, comme vous le savez et comme le savent plusieurs députés. En mai, environ six porte-parole élus, secrétaires ou présidents de divers corps de métiers, sont venus à Ottawa. Je ne veux pas que vous croyiez que je les avais invités, bien que je fusse très heureux de les recevoir lorsqu'ils sont venus expliquer leur mémoire. A la suite de leur voyage à Ottawa, j'ai demandé au ministre s'il prierait la direction d'étudier cette grave mesure à une réunion du conseil d'administration qui a eu lieu récemment. Si je comprends bien, les directeurs ont examiné la décision du conseil d'administration. Je me demande si vous voudriez aujourd'hui expliquer exactement quelles mesures ont prises les directeurs au sujet du déplacement de la réparation du matériel lourd servant au transport des voyageurs, de Moncton à Montréal et Winnipeg. Les cheminots, non pas moi, ont laissé entendre que, peu à peu, les ateliers de Moncton fermeraient définitivement. La chose est-elle bien vraie? Ou bien a-t-on l'intention d'aller aussi loin?

M. GORDON: Vous parlez seulement de notre atelier pour les wagons à voyageurs, à cet endroit?

M. CREAGHAN: Oui.

M. GORDON: Depuis quelques années, le besoin d'ateliers principaux de réparation pour le matériel servant au transport des voyageurs a diminué considérablement. Les raisons en sont évidentes. Tout d'abord, nous avons eu une réduction considérable des trajets des voyageurs. Deuxièmement, il y a eu par suite une réduction considérable de nos stocks de wagons à voyageurs. Troisièmement, nous avons beaucoup amélioré du point de vue technique les wagons à voyageurs eux-mêmes, ce qui réduit le chiffre des réparations; nous n'avons pas à réparer ou à entretenir aussi fréquemment les wagons.

M. CREAGHAN: Vous m'avez répondu cela trois fois.

M. GORDON: Ce sont les points que nous avons discutés avec les syndicats, à Moncton, le mois dernier, je pense. Nous avons signalé de quoi il s'agissait. Nous avons dit que nous amortirions le choc en mutant autant d'hommes que nous le pourrions à la réparation des wagons à marchandises, que nous établirions à Moncton un programme de réparation des wagons à marchandises. La décision signifiait qu'environ 50 hommes seraient retenus pour la réparation ordinaire courante des wagons à voyageurs, que 41 hommes auraient l'occasion de passer à d'autres ateliers et que 15 employés seraient congédiés. D'autre part, un autre travail était prévu pour 79 employés, par leur affectation aux wagons à marchandises, au matériel d'amélioration et autres choses. La décision concernant Moncton a été étudiée à la réunion du conseil d'administration, qui devait éventuellement confirmer la recommandation de la direction qui leur avait été expliquée. Comme je l'ai dit, au mois de mars, nous avons eu des entretiens avec les syndicats, alors qu'ils savaient très bien ce qui se passait.

Voilà que j'en arrive à un point qu'il m'est très difficile d'exprimer, car, croyez-moi, je ne veux pas entrer dans une controverse. Vous pouvez croire que je le veux, mais je ne le veux pas. Je n'aime pas la controverse; j'aime m'en tenir éloigné. Si les dirigeants des syndicats se sont adressés à vous, c'est uniquement parce qu'ils savaient qu'ils pouvaient le faire et être entendus, par votre intermédiaire, du ministre des Transports. S'il se fût agi du Pacifique-Canadien, rien ne se serait produit.

M. CREAGHAN: C'est pourquoi je veux diverger d'opinion avec vous. Immédiatement après la visite des syndiqués, vous avez fait à M. Gonder une déclaration qu'un journal de Moncton a publiée. Il se peut que le journaliste n'ait pas noté correctement. Le journal a rapporté que je les avais invités. Il disait aussi ou laissait entendre que les dirigeants des syndicats, qui représentent des milliers de travailleurs, n'ont pas le droit de venir voir leur député.

M. GORDON: Non.